

DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

TYPOLOGIE DES DISPOSITIFS	DISPOSITIFS MOBILISABLES		FINANCEURS	N° FICHES
	INTITULES	OBJECTIFS		
ACCOMPAGNEMENT A L'ELABORATION DU PARCOURS DE FORMATION	Kit Formation « Employeurs » <i>en cours</i>	Outiller les employeurs pour construire le parcours de formation des jeunes en Emplois d'Avenir	DIRECCTE	/
	Référents emploi-vie associative DDCCS-PP	Accompagner les associations (sport, jeunesse, cohésion sociale) dans la construction de la fiche de poste et du plan de formations	DRJSCS – DDCCS/PP	/
	CPCA : Accompagnement des associations « Accompagner pour réussir »	Accompagner les dirigeants associatifs dans l'élaboration des plans de formation	Conseil Régional	7
	Aide à la formalisation du parcours de formation	Identifier des parcours de formation possibles pour des jeunes sans qualification en appui des missions locales	UNIFORMATION (OPCA)	6

ACCOMPAGNEMENT A LA FONCTION D'EMPLOYEURS (TUTORAT, ENCADREMENT, MAINTIEN DANS L'EMPLOI DES SALARIES, ...)	Accompagnement fonction employeur	Financement de formations à destination des bénévoles associatifs Financement d'actions ponctuelles d'appui aux employeurs sportifs Financement de postes dans les CRIB (Centre de ressources et d'information des bénévoles)	DRJSCS – DDCCS/PP	/
	Aide au tutorat <i>en cours de calage</i>	Mise en place de formations et/ou d'outil d'accompagnement à la fonction tutorale à destination des associations des secteurs de l'animation, du sport et de la cohésion sociale	DRJSCS	/
	Accompagnement DLA sur la fonction employeur	Permettre aux associations de structurer leur fonction employeur (obligations juridiques, sociales,)	DIRECCTE Caisse des dépôts et	1

			Consignations FSE	
	Accompagnement DLA sur l'organisation et la gestion des ressources humaines	Outiller les associations en tenant compte des spécificités des emplois d'avenir (organisation interne, outillage pour la mise en œuvre du tutorat/encadrement,...)	DIRECCTE Caisse des dépôts et Consignations FSE	1
	CPCA : Accompagnement des associations « Accompagner pour réussir »	Accompagner à l'émergence des Emplois d'Avenir, en contribuant à l'information sur le dispositif et surtout travailler avec les dirigeants associatifs à lever les contraintes	Conseil Régional	7
	CPCA : Programme régional de formation des dirigeants bénévoles	Formation des dirigeants bénévoles à la fonction employeur	Conseil Régional DRJSCS - CNDS	8
	Aide au tutorat	Financer l'aide à l'exercice de la fonction tutorale dans l'entreprise, la formation du tuteur et l'accompagnement tutoré en situation de travail	UNIFORMATION (OPCA)	6
	THANDEM	Dispositif pédagogique destiné à améliorer l'intégration du <u>salarié handicapé</u> dans l'entreprise	OPCALIA (OPCA)	/
	Prestations Ponctuelles Spécifiques (PPS): déficiences auditive, visuelle et motrice, handicaps psychique et mental Pour les Travailleurs Handicapés	Mettre en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques de compensation pour répondre à des besoins en lien avec la déficience de la personne, dans des situations identifiées par les opérateurs référents (évaluation/diagnostic des capacités de la personne, validation du projet professionnel, formation, recherche/mise en œuvre d'une solution de maintien...).	AGEFIPH (*)	3
	Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail (EPAAST) Pour les Travailleurs Handicapés	Mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce. Elle prend en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur (économiques, conditions de production, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, etc.) ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du ou des personnes concernées.	AGEFIPH	4
	Aide au Tutorat Pour les Travailleurs Handicapés	Améliorer l'intégration professionnelle d'un salarié handicapé dans un nouvel emploi lié à la prise d'un poste dans le cadre de l'accès ou du maintien dans l'emploi.	AGEFIPH (*)	/

	Aménagement des situations de travail (AST) Pour les Travailleurs Handicapés	Permettre l'adaptation du poste de travail dans le cadre d'un accès à l'emploi ou d'un maintien dans l'emploi.	AGEFIPH (*)	/
	Aide au maintien dans l'emploi Pour les Travailleurs Handicapés	Participer aux dépenses liées à la recherche et à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi : -forfait de 2.000 €, pour la recherche de solution -complément de 3.000 € maximum (plafond) pour poursuivre la recherche de solution (si le forfait de 2.000 € s'est avéré insuffisant) ou pour mettre en œuvre la solution de maintien dans l'emploi. L'aide forfaitaire au maintien dans l'emploi est une aide prescrite. Les prescripteurs sont les conseillers Sameth .	AGEFIPH (*)	/
	Formation au tutorat Pour les collectivités territoriales	Professionaliser les tuteurs	CNFPT	5

ACCOMPAGNEMENT A LA PERENNISATION DES EMPLOIS D'AVENIR	Accompagnement DLA à la définition d'un projet de recrutement	S'assurer que le projet de recrutement ne fragilise pas la structure associative (évaluation des besoins réels de la structure, plus-value apportée par le recrutement, financement à court et moyen terme, adéquation avec le projet associatif)	DIRECCTE Caisse des dépôts et Consignations FSE	1
	Accompagnement DLA à la définition d'une stratégie de développement	Développer ou consolider les activités en vue de pérenniser les postes	DIRECCTE Caisse des dépôts et Consignations FSE	1
	Accompagnement des employeurs associatifs à la pérennisation des emplois aidés <i>en cours</i>	Elaborer un guide d'accompagnement (appui méthodologique, informations et mise en lien vers les aides mobilisables en région Centre	DIRECCTE Caisse des dépôts et Consignations FSE DRJSCS	2
	Accompagnement Groupement d'Employeurs Jeunesse, Sports et vie associative	Accompagner la création de groupements d'employeurs associatifs pour faciliter la pérennisation des postes	DRJSCS - DDCCS/PP	/

	Emploi CNDS	Pérennisation des postes en CDI dans des associations sportives (soutien financier sur 4 ans)	DRJSCS - CNDS	/
	CPCA : Accompagnement des associations « Accompagner pour réussir »	Accompagner les dirigeants associatifs pour la pérennisation des emplois d'avenir	Conseil Régional	7
	Etude Préalable à l'Aménagement et à l'Adaptation des Situations de Travail (EPAAST) Pour les Travailleurs Handicapés	Mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce. Elle prend en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur (économiques, conditions de production, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, etc.) ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du ou des personnes concernées.	AGEFIPH	4
	Aide à l'Insertion Professionnelle (AIP) Pour les Travailleurs Handicapés	Inciter les employeurs à embaucher les personnes handicapées les plus éloignées de l'emploi ou à pérenniser leur contrat. L'AIP est une aide prescrite. Les prescripteurs sont les Cap emploi, Missions Locales et Pôle emploi.	AGEFIPH (*)	/

(*)L'éligibilité des entreprises à l'offre d'intervention :

- les entreprises doivent être de droit privé ou relever du droit privé. Cette nature juridique est définie par l'INSEE qui distingue les catégories d'entreprise selon le SIRET : les numéros commençant par 1 ou 2 relèvent du secteur public et ne sont donc pas éligibles.
- si elles sont signataires d'un accord agréé de branche, de groupe ou d'entreprise, les entreprises doivent avoir atteint le taux d'emploi de 6%.

Les situations particulières :

- les Entreprises Adaptées sont éligibles aux aides à l'entreprise de l'Agefiph au bénéfice de salariés handicapés n'ouvrant pas droit à l'aide au poste versée par l'Etat ;
- les organismes du Secteur de l'Insertion par l'Activité Economique (SIAE) sont éligibles aux aides à l'entreprise au bénéfice de salariés handicapés n'étant pas embauchés dans le cadre d'un contrat subventionné par l'Etat.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

INTITULE DE L'ACTION: Dispositif Local d'Accompagnement (DLA)

TYPOLOGIE DE L'ACTION : ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
☒ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat, encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
☒ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Après l'élaboration d'un diagnostic partagé faisant apparaître les forces et les faiblesses de l'association, un plan d'accompagnement est élaboré et des prestations d'appui-conseil individuelles ou collectives peuvent être mises en place, portant sur :

- la **définition d'un projet de recrutement** : s'assurer que le projet de recrutement ne fragilise pas la structure (évaluation des besoins réels de la structure, plus-value apportée par le recrutement, son financement à court et moyen terme, l'adéquation avec le projet associatif)
- la **structuration de la fonction employeur**, avec une attention particulière pour les structures non fédérées et les très petites associations
- l'**organisation et la gestion des ressources humaines** tenant compte de la spécificité des emplois d'avenir (organisation interne, outillage pour mise en œuvre du tutorat/encadrement, information sur la construction du parcours de formation)
- la **définition d'une stratégie de développement** (en vue d'une pérennisation des postes)

LIEUX DE L'ACTION :

Un DLA est présent dans chaque département de la région

FINANCEURS DE L'ACTION :

Etat, CDC, FSE et collectivités territoriales selon les départements

CONTACTS:

Pour obtenir les coordonnées du DLA de votre département, contacter le C2RA (Centre Régional de Ressources et d'Animation des DLA) : c2racentre@gmail.com

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS
MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS
RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR**

**INTITULE DE L'ACTION: ACCOMPAGNER LA PERENNISATION DES POSTES EN
CONTRATS AIDES DANS LE SECTEUR ASSOCIATIF**

TPOLOGIE DE L'ACTION : ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
☐ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat,
encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
☒ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Favoriser la réflexion des associations qui souhaitent embaucher :
-Permettre un questionnement sur la définition de leurs besoins
-Evaluer la pertinence à utiliser un dispositif d'emploi aidé (avantages/contraintes)
-Donner des pistes pour pérenniser les postes ainsi créés

LIEUX DE L'ACTION :

Plaquette numérique, diffusable par le C2RA et les partenaires associés.

FINANCEURS DE L'ACTION :

DRJSCS, DIRECCTE, CDC

CONTACTS:

Delphine BENASSY, Union Régionale des BGE du Centre, chargée de mission C2RA
Tel : 02 38 79 02 67 / Mail : c2racentre@gmail.com

**PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS
MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS
RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR**

INTITULE DE L'ACTION: PRESTATIONS PONCTUELLES SPECIFIQUES
(HANDICAPS VISUEL, AUDITIF, MOTEUR, PSYCHIQUE, MENTAL)

TYPOLOGIE DE L'ACTION : ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
☒ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat,
encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
☒ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Répondre à des besoins liés au handicap des personnes, dans le cadre de leur accès ou leur maintien dans l'emploi.

Ces prestations sont des ressources spécialisées venant en appui des missions portées par les opérateurs d'insertion et de maintien dans l'emploi référents des parcours des personnes handicapées, en particulier les **Cap emploi et les Sameth**.

Elles mettent en œuvre des expertises, des conseils ou des techniques de compensation pour répondre à des besoins en lien avec la déficience de la personne, dans des situations identifiées par les opérateurs référents (évaluation/diagnostic des capacités de la personne, validation du projet professionnel, formation, recherche/mise en œuvre d'une solution de maintien...). Les prestations sont mobilisables ponctuellement, sur prescription des opérateurs référents identifiés, à toutes les phases d'accompagnement des parcours d'insertion, d'accès à l'emploi ou de maintien dans l'emploi.

LIEUX DE L'ACTION :

Région

FINANCEURS DE L'ACTION :

AGEFIPH

CONTACTS:

CAP EMPLOI, SAMETH, AGEFIPH

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

INTITULE DE L'ACTION: ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT ET A L'ADAPTATION DES SITUATIONS DE TRAVAIL (EPAAST)

TYPOLOGIE DE L'ACTION : ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
☒ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat, encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
☒ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

Cette prestation vise à mettre en évidence les éléments qui, dans l'exécution d'une tâche, sont particulièrement contraignants et/ou inadaptés pour celui qui l'exerce. Elle prend en compte l'ensemble des caractéristiques de l'employeur (économiques, conditions de production, amélioration des conditions de travail, prévention des risques professionnels, etc.) ainsi que les capacités fonctionnelles, cognitives et psychiques du ou des personnes concernées.

Ces prestations sont menées au bénéfice d'employeurs (privé ou public) dans le cadre du recrutement ou du maintien dans l'emploi d'un Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi Travailleur Handicapé (BOETH). Il s'agit :

- de BOETH bénéficiaires de l'article L 5212-13 du Code du Travail,
- de salariés déclarés inaptes à leur poste, ou présentant des restrictions d'aptitudes importantes constatées par le médecin du travail, et qui ont nécessairement déposé une demande de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé,
- des bénéficiaires du secteur public visés par le décret 2006-501 du 03 mai 2006 relatif au FIPHFP.

La **mobilisation d'une étude par un prescripteur (CAP EMPLOI, SAMETH, Centre de Gestion)** nécessite l'existence des conditions suivantes :

- un salarié, un agent public bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou en voie de l'être qui ne peut prendre un poste de travail ou être maintenu sur celui-ci sans adaptation préalable,
- une entreprise éligible aux aides de l'Agefiph, quel que soit son secteur d'activité, ou un employeur public éligible aux aides du FIPHFP,
- un avis du médecin du travail énonçant des restrictions d'aptitude au poste de travail qu'il s'agisse d'une insertion ou d'un maintien dans l'emploi,
- une situation suffisamment complexe, c'est-à-dire nécessitant des compétences complémentaires à celles disponibles chez les prescripteurs, pour que les acteurs conviennent qu'une étude est un préalable nécessaire à la définition de l'adaptation du poste de travail,
- un accord explicite des parties prenantes (médecin du travail, salarié et employeur) pour une Intervention.

LIEUX DE L'ACTION : Région

FINANCEURS DE L'ACTION : Agefiph

CONTACTS: CAP EMPLOI, SAMETH, AGEFIPH

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES ACTIONS DE FORMATION ACCESSIBLES AUX JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

INTITULE DE L'ACTION: FORMATION DE TUTEUR

ACTION MOBILISABLE : ☐ en amont des Emplois d'Avenir
☒ pendant les Emplois d'Avenir
☐ à l'issue des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

La délégation régionale du CNFPT propose une formation de 2 jours autour des contenus suivants :

- Connaître et comprendre le dispositif emploi d'avenir
- Situer sa mission en tant que tuteur
- Accompagner l'acquisition de compétences
- Les enjeux du tutorat pour la collectivité
- Savoir transmettre son savoir faire : clarifier les objectifs, élaborer une méthode de transmission
- Savoir se connaître pour mieux connaître l'autre

Public visé : les tuteurs des Emplois d'Avenir dans les Collectivités Territoriales

LIEUX DE L'ACTION :

FINANCEURS DE L'ACTION :

CNFPT

PRESCRIPTEURS DE L'ACTION :

COLLECTIVITES TERRITORIALES

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

INTITULE DE L'ACTION : Uniformation soutient financièrement l'engagement des employeurs de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale

TYPOLOGIE DE L'ACTION :

- ☒ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
- ☒ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat, encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
- ☐ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

1. Aider les employeurs à formaliser, à identifier des parcours de formation possibles pour des jeunes sans qualification en appui des Missions Locales
2. Former le jeune avant son embauche si la nécessité est validée par Pôle Emploi dans le cadre de la POE (Préparation opérationnelle à l'emploi). Uniformation participera au financement du coût pédagogique
3. Financer l'accompagnement du jeune par un tuteur : financement de l'aide à l'exercice de la fonction tutorale dans l'entreprise, de la formation du tuteur et de l'accompagnement tutoré en situation de travail

Uniformation accompagne les employeurs de l'économie sociale, de l'habitat social et de la protection sociale versant à Uniformation leurs contributions Plan de formation et/ou Professionnalisation

Les primo-employeurs seront aussi accompagnés dès lors que ces derniers s'engagent à verser leurs contributions à Uniformation.

LIEUX DE L'ACTION :

Tous les départements de la Région Centre

FINANCEURS DE L'ACTION :

Uniformation

CONTACTS:

Les contacts de la Délégation : centre@uniformation.fr

Romain ARTIGES ; Conseiller en formation

Véronique Josse ; assistante de formation

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

**INTITULE DE L'ACTION: ACCOMPAGNEMENT DES ASSOCIATIONS DANS LE
CADRE DES EMPLOIS D'AVENIR « ACCOMPAGNER POUR REUSSIR »**

TYPOLOGIE DE L'ACTION :

- ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
- ☐ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat, encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
- ☐ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

La CPCA se donne pour objectif de faire émerger les Emplois d'Avenir puis de travailler à une sortie positive des jeunes ainsi recrutés.

En créant un dispositif d'accompagnement des associations susceptibles de concourir à la réussite du projet Emploi d'Avenir, la CPCA et ses réseaux associatifs veulent dépasser les contraintes que rencontreront les associations, que ce soit sur le public cible du dispositif mais aussi sur le volet financier (les 25% sur la base du SMIC restant à charge de l'employeur pouvant constituer un frein important). Cette nouvelle politique d'accompagnement, articulée avec celle que mène la CPCA envers les projets Cap Asso, vise l'accès à l'autonomie des jeunes et leur réussite professionnelle.

La CPCA créera un groupe de conseillers chargés d'accompagner les associations dans l'émergence des Emplois d'Avenir, en relation avec les structures chargées de l'accompagnement des jeunes notamment les Missions Locales. Leur but est de contribuer à l'information sur le dispositif mais surtout à travailler avec les dirigeants associatifs à lever les contraintes réelles ou ressenties de ce dispositif.

Une seconde mission consistera à travailler avec la Région, pour sa compétence en termes de formation professionnelle mais également avec les OPCA pour les financements de cette formation.

Ce groupe de conseiller sera coordonné par les réseaux et la CPCA pour développer une offre similaire entre chaque réseaux et sur la totalité du territoire régional.

LIEUX DE L'ACTION :

Région Centre

FINANCEURS DE L'ACTION :

Conseil Régional

CONTACTS:

La CPCA Centre sera coordinatrice de l'action :

CPCA Centre - A la Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - 6 ter rue Abbé Pasty

BP 41223 - 45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX

02 36 68 02 36

centre@cpc.asso.fr

www.cpc.centre.fr

FICHE N°8

PRESENTATION SYNTHETIQUE DES DISPOSITIFS MOBILISABLES POUR ACCOMPAGNER LES EMPLOYEURS RECRUTANT DES JEUNES EN EMPLOIS D'AVENIR

**INTITULE DE L'ACTION: PROGRAMME REGIONAL DE FORMATION DES
BENEVOLES**

TPOLOGIE DE L'ACTION : ☐ accompagnement à l'élaboration du parcours de formation
 ☒ accompagnement à la fonction d'employeurs (tutorat,
 encadrement, maintien dans l'emploi, ...)
 ☐ accompagnement à la pérennisation des Emplois d'Avenir

OBJECTIFS DE L'ACTION :

La CPCA Centre met en œuvre un programme régional de formation des dirigeants bénévoles :

- pour permettre aux responsables associatifs d'acquérir ou renforcer leurs compétences afin de leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités grandissantes, d'améliorer la capacité de gestion de leur association, d'en faire reconnaître l'utilité et de faciliter l'engagement citoyen.
- pour susciter, favoriser et accompagner la création et le développement de projets, par le soutien et la mise en œuvre d'actions de formation sur des thématiques communes aux différents secteurs associatifs
- pour « montrer aux institutionnels que des associations « formées » sont plus utiles et plus actives sur les territoires et les collectivités locales»

Types de formations :

- Formations «socle de compétences» : transversales, elles sont destinées à améliorer les compétences des administrateurs ou futurs administrateurs. Organisées sur un total de 20h, elles comprennent plusieurs modules (création, fonctionnement, fonction employeur, finance et gestion, territoire et subventions, responsabilités, projet associatif, ...)
- Formations sectorielles: elles renvoient aux spécificités de chacun des réseaux de la CPCA Centre. Elles peuvent également correspondre à des approfondissements du socle de compétences. Les durées de ces formations sont variables en fonction des publics et des thématiques traitées. Elles sont classées en 3 catégories : fonction employeur, gestion associative, et autres (communication et NTIC, environnement et territoire, autres formations thématiques,...).

LIEUX DE L'ACTION :

Région Centre

FINANCEURS DE L'ACTION :

Le programme régional de la formation des dirigeants bénévoles de la CPCA Centre est co-financé par le Conseil Régional du Centre, par la DRJSCS (Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale) dans le cadre du FDVA (Fonds de Développement de la Vie Associative) et par le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport).

CONTACTS:

La CPCA Centre est coordinatrice du programme :

CPCA Centre - A la Maison Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire - 6 ter rue Abbé Pasty - BP 41223
45401 FLEURY LES AUBRAIS CEDEX - 02 36 68 02 36

centre@cpca.asso.fr

www.cPCA-centre.fr

Les contacts des organisateurs des formations sont en ligne sur le site de la CPCA Centre :

<http://www.cPCA-centre.fr/accompagnement/formations>